

28 DEC. 2012

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	25
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-05 – Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de GROSNE

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 1^{er} mars 2011 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de GROSNE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de GROSNE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de GROSNE acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de GROSNE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de GROSNE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de GROSNE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 13 973,77 €

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence **Tourisme**,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de **9 537,81€** selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence **Réseau de Communication Haut Débit**,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 315 habitants / 5 412ème pour un montant de **4 435,96 €**

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de GROSNE accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012



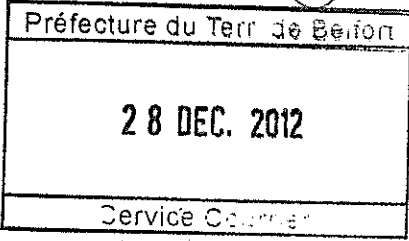
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;**
- **que la commune de GROSNE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;**
- **que la commune de GROSNE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général**

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

*Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse
Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
---	--

12/11/2012

Budget général
Etat de l'actif repris décaissée par communes

RECAPReplies_ACTIF avec sub_au_31122011

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle	Partielle	Date entrée	V. origine	VNC	Communes							
						BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	calcul
chemins rando 13 communes	P	N°BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	sur 13 com
tableau panneau info	P	N°BAT6	01/01/2007	5 310,74 €	5 310,74 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	sur 13 com
MID sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2005	9 280,86 €	9 280,86 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	18/05/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	sur 13 com
aménagement ponton	T	N°BAT10	22/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €								
aménagement ponton/froidfontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	10 726,19 €	10 726,19 €								
									1 626,56 €				
									30 726,19 €				

Réseau fibre optique					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
Vellestot-Bretagne-Boron	P	N°RES1	02/12/2010	23 621,19 €			11 642,04 €				

9 537,01 €	9 537,01 €	21 125,05 €	41 890,56 €	9 537,01 €	9 537,01 €	9 537,01 €
------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	------------

Participation BLHD SMAU					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	5 942,76 €	4 773,54 €	3 450,19 €	6 660,98 €	4 435,95 €	957,60 €	3 591,01 €

Subventions BA

ASSIST					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
subv versée soc assain boron	T	N°SU83	01/01/2007	365 000,00 €	343 335,00 €	243 315,00 €					
subv versée soc assain boron	T	N°SU85	12/10/2009	400 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €					
subv versée soc assain boron/vellestot	T	N°SU813	01/01/2012	300 000,00 €	200 000,00 €	170 917,00 €					
subv versée soc assain mant + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 934,00 €		124 314,86 €				109 083,00 €

EAU					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT
subv versée soc eau/pollution brebotte	T	N°SU34	01/01/2007	78 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €					

749 734,58 €	66 341,74 €	148 950,92 €	48 551,54 €	13 973,77 €	10 495,41 €	122 211,82 €	1 160 229,77 €
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	----------------

References

PAR HAB

BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	TOTAL CC08
3117	412	330	245	473	315	68	255

5412

Préfecture du Terr. de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux partages		part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011	
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €	4 785,84 €
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	2 450,88 €
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €	4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €	26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	18 169,48 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €	547,51 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	12 173,15 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7	76 214,00 €	46 401,54 €
subv versée sce assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	372 820,66 €

Budget général
Etat des biens repris partiellement

Désignation du bien	Réf	Date entrée	V. origine	VNC
REGISTREUR	N°MAT1	01/01/2000		
ORDI PORTABLE	N°MAT4	01/01/2000		251,00 €
INSTAL ORDI	N°MAT6	01/01/2000		
AMENAG HALTE FLUV	N°BAT28	03/01/2001		13 674,68 €
IMPRIMANTE-CABLE	N°MAT7	01/01/2001		
RESTAU DU CAHAL MOHT	N°BAT1	01/01/2002		59 514,12 €
HALTE FLUV MOHT	N°BAT2	01/01/2002		14 118,79 €
2 MODEMS	N°MAT8	01/01/2002		
MAISON DE LA COM.COM	N°BAT3	03/01/2003		378 157,05 €
IMPRIMANTE	N°MAT10	01/01/2003		
CLIMATEUR	N°MAT11	01/01/2003		
CONDULEUR	N°MAT2	01/01/2003		
DESTRUCTEUR PAPIER	N°MAT9	01/01/2003		
ARMOIRE	N°MOB15	01/01/2003		102,06 €
ANTIVIRUS	N°MAT13	01/01/2004		29,00 €
EXTINCTEURS	N°MAT11	01/01/2004		160,72 €
STANDARD	N°MAT14	01/01/2005		358,04 €
RAILS TIGE CLOCHET	N°MAT15	01/01/2005		136,58 €
PACK HT DEBIT	N°MAT16	01/01/2005		26,00 €
MOBILEUR	N°MOB16	01/01/2005		137,00 €
TEL GIGASET	N°MAT18	01/01/2006		6 306,41 €
ARMOIRE BUREAU	N°MAT20	01/01/2006		
SAC FLEURS	N°MOB1	01/01/2006		
3 VOLUTES DOUBLES	N°MOB10	01/01/2006		
VOLETE	N°MOB11	01/01/2006		
BANC	N°MOB17	01/01/2006		
MOBILEUR	N°MOB18	01/01/2006		1 760,40 €
STOLES	N°MOB19	01/01/2006		
SAC FLEURS ROULANT	N°MOB2	01/01/2006		
SAC FLEURS	N°MOB3	01/01/2006		1 006,00 €
JARDINIERE	N°MOB4	01/01/2006		1 616,00 €
JARDINIERES	N°MOB5	01/01/2006		
XIT 3 MATS	N°MOB9	01/01/2006		
FORTE BROCHURE	N°MOB7	01/01/2006		
SUSPENSIONS	N°MOB8	01/01/2006		
SUB VERS SCE ASSAU STEP	N°SUB1	01/01/2006		180 000,00 €
SUB VERS SCE EAU/STATION	N°SUB2	01/01/2006		42 004,00 €
HALTE FLUV MOHT	N°BAT26	01/01/2007		356 711,59 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	N°BAT4	01/01/2007		30 916,28 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR	N°BAT8	01/01/2007		43 389,45 €
LOCAL WC AIRE CAMPING	N°BAT5	01/01/2007		900,00 €
CAMPING PAVING SIEGE	N°BAT6	01/01/2007		4 640,48 €
SWITCH	N°MAT1	01/01/2007		
20 JARDINIERES	N°MOB12	01/01/2007		
SUSPENSIONS	N°MOB13	01/01/2007		
CHAISES	N°MOB20	01/01/2007		
CHAISES	N°MOB21	01/01/2007		
ESCADEAU	N°MOB22	01/01/2007		
MOBILEUR	N°MOB23	01/01/2007		1 129,13 €
PORTE MANTEAU	N°MOB24	01/01/2007		
PRESENTOIR	N°MOB25	01/01/2007		
SITE INTERNET	N°SIT1	01/01/2007		
PARTICIPATION LOG SIG	N°SIT3	01/01/2007		5 356,32 €
TEL FAX	N°MAT13	01/01/2008		
VENTILATEURS	N°MAT24	01/01/2008		
SERVEUR	N°MAT25	01/01/2008		
AMPLIFICATEUR MICRO	N°MAT27	01/01/2008		
PROJECTEUR EXTERIEUR	N°MAT28	01/01/2008		435,76 €
PANNEAU EXPO	N°MAT29	01/01/2008		
SUB VERS SCE ASSAU MOHT	N°SUB5	01/01/2008		387 200,00 €
AMENAGEMENT COMPLEX SIEGE	N°BAT10	16/07/2008		15 627,01 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE	N°BAT9	22/04/2009		37 224,04 €
UCENCE IV	N°UC1	15/12/2009		
EXTINCTEUR	N°MAT31	25/09/2009		
ORDINATEUR	N°MAT32	07/07/2009		
IMPRIMANTE SCANNER	N°MAT33	03/07/2009		
MATERIEL BUREAU	N°MAT34	04/01/2009		
KIT DRAPEAU	N°MAT35	05/05/2009		
ASPIRATEUR	N°MAT36	24/06/2009		
ARMOIRE	N°MOB16	01/01/2009		
MOBILEUR	N°MOB26	01/04/2009		
ARMOIRE	N°MOB27	16/04/2009		
ARMOIRE	N°MOB28	20/08/2009		988,99 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB25	03/07/2009		
MOBILEUR BUREAU	N°MOB30	03/09/2009		
MOBILEUR BUREAU	N°MOB31	09/11/2009		1 595,94 €
EXTENSION PARKING SIEGE	N°BAT13	31/12/2010		64 083,94 €
AIRE CAMPING CAR MOHT	N°BAT15	07/12/2010		1 547,60 €
PARKING SIEGE CCBB	N°BAT17	01/02/2010		39 441,18 €
EXTENSION LOCALX SIEGE	N°BAT18	07/12/2010		109 333,72 €
PONTON MOHT	N°BAT19	07/12/2010		3 976,47 €
AGRANDISSEMENT LOCALX SIEGE	N°BAT23	31/12/2010		5 335,91 €
AGRANDISSEMENT HALTE FLUV	N°BAT24	31/12/2010		36 521,67 €
AGRANDISSEMENT LOCALX SIEGE	N°BAT26	31/12/2010		418,60 €
AGRANDISSEMENT LOCALX SIEGE	N°BAT26	31/12/2010		4 911,97 €
PENICHE	N°MAT37	07/12/2010		189 272,72 €
VIDEO CONFERENCE	N°MAT38	07/12/2010		1 960,16 €
ORDINATEUR	N°MAT39	02/12/2010		384,01 €
APPAREIL PHOTO	N°MAT40	02/12/2010		61,00 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT41	02/12/2010		
MATERIEL BUREAU	N°MAT42	02/12/2010		
KIT DRAPEAU	N°MAT43	02/12/2010		
MICRO ONDES	N°MAT44	07/12/2010		
GROUPE ELECTROGENE	N°MAT45	31/12/2010		
PENICHE PUBLICATION	N°MAT46	02/12/2010		446,00 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB12	02/12/2010		
SUB VERS SCE EAU/COND AUTO	N°SUB11	02/12/2010		43 334,00 €
ECLAIRAGE PARKING CCBB	N°BAT28	18/08/2011		13 109,35 €
PONTON SUPPL + ABORDS PENICHE	N°BAT29	18/08/2011		142 338,44 €
EXTENSION BAT SIEGE CCBB	N°BAT30	18/08/2011		52 752,65 €
LISSON BOUCE PISTE CYCLOMOHT	N°BAT31	18/08/2011		12 508,30 €
BASSE AIRE CAMPING/MOHT	N°BAT32	18/08/2011		15 310,48 €
BASSE DE PASSAGE INFO	N°MAT48	18/08/2011		1 644,15 €
STANDARD TELEPHONIQUE	N°MAT49	18/08/2011		2 089,52 €
CONDULEUR IMPRIMANTE LECTEUR	N°MAT50	18/08/2011		493,38 €
3 GFS	N°MAT51	18/08/2011		240,25 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB33	18/08/2011		10 434,49 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB34	18/08/2011		300,00 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB35	18/08/2011		1 344,94 €
MOBILEUR BUREAU	N°MOB36	18/08/2011		249,97 €
PENICHE-AMENAGEMENT	N°MAT47	12/01/2012		171 397,45 €

17 460 224 516

Budget général
Etat des biens repris partiellement

PASSIF NON REPRIS			
emprunts			
Objet de la dépense		Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Achat restaurant du canal		59 000,00 €	27 844,90 €
Acquisition péniche		190 000,00 €	178 263,46 €
Agrandissement locaux parking		230 000,00 €	212 846,91 €
			418 955,27 €

PASSIF REPRIS

subv reçues					PASSIF A REPREDRE							
Objet	Uers	date émission	Montant de la subv	Montant au 1er janvier	BORDN	DREBOTTE	DRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	
				36 232,91 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	

TOTAL PASSIF

455 186,18 €

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

GROSNE

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	GROSNE
chemins rando 13 communes	P	N° BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
VNC 31/12/2011 total transférée						9 537,81

panneau ponton	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	
aménagement ponton froidefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	

Réseau fibre optique Vellescot-Bretagne-Boron	T	N°RES1	02/12/2010		23 821,19 €	
--	---	--------	------------	--	-------------	--

9 537,81 €

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	GROSNE
Participation BLHD SMAU	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	4 435,96 €

Subventions BA
ASSNT

subv versée sce assain boron	T	N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assain boron	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	320 002,00 €	
subv versée sce assain boron+vellescot	T	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	280 000,00 €	
subv versée sce assain mont + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €	

EAU

subv versée sce eau/liaison brebotte	T	N°SUB4	01/01/2007	78 000,00 €	52 000,00 €	
--------------------------------------	---	--------	------------	-------------	-------------	--

TOTAL ACTIF**13 973,77 €****PASSIF**

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la sub	Montant au 1e	GROSNE
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF**2 787,15 €**

Origine: EG/AT - CCSTT

Etat réalisé sur demande de la CCBB et des communes "sortantes"